

DECISION N° 536/26 / MINESEC DU 04 SEPT 2026
 portant nomination des Chefs de Bureau dans les services centraux
 du Ministère des Enseignements Secondaires

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,

- Vu la Constitution ;
- Vu le décret n° 2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
- Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu le décret n° 2012/267 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires ;
- Vu le décret n° 2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement,

DECIDE :

Article 1^{er}.- Sont, à compter de la date de signature de la présente décision, nommés aux postes ci-après dans les services centraux du Ministère des Enseignements Secondaires :

ADMINISTRATION CENTRALE

DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIERES ET MATERIELLES

SOUS-DIRECTION DU BUDGET

SERVICE DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Bureau de la Préparation du Budget de Fonctionnement

Chef de Bureau: Monsieur NYEBE ENAMA PATRICE HABIB, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule 0685395E, précédemment en service à la Direction des Ressources Financières Et Matérielles, poste vacant.

Bureau des Engagements et du Suivi

Chef de Bureau: Madame TCHOKOUAKO JEANNETTE, Cadre Contractuelle d'Administration, matricule 0675121N, précédemment en service à la Direction des Ressources Financières Et Matérielles, en remplacement de Monsieur ESSAWE DOUALLA JEAN JACQUES, appelé à d'autres fonctions.



SERVICE DES MARCHES PUBLICS

Bureau des Appels d'Offres

Chef de Bureau: Monsieur KUN-ME AKONO NOEL IMBERT, Cadre Contractuel d'Administration, matricule **0672363Y**, précédemment en service à l'Inspection Générale des Enseignements, poste vacant.

Bureau du Suivi et du Contrôle de l'Exécution des Marchés

Chef de Bureau: Monsieur DJABEA ESSOMBE GERARD, Cadre Contractuel d'Administration, matricule **0738665I**, précédemment en service à la Direction des Ressources Financières Et Matérielles, poste vacant.

Article 2.- Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature prévu par la réglementation en vigueur.

Article 3.- Le présent arrêté sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais. /-

Yaoundé, le _____

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,



NALOVA LYONGA, Ph.D